

Remplissez ce formulaire et joignez-en une copie à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

**Étape 1 – Impôt du Yukon sur le revenu imposable**

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration) \_\_\_\_\_ **1**

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

	la ligne 1 ne dépasse pas <b>35 595 \$</b>	la ligne 1 dépasse <b>35 595 \$</b> mais pas <b>71 190 \$</b>	la ligne 1 dépasse <b>71 190 \$</b> mais pas <b>115 739 \$</b>	la ligne 1 dépasse <b>115 739 \$</b>	
Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée					<b>2</b>
	– 0 00	– 35 595 00	– 71 190 00	– 115 739 00	<b>3</b>
Ligne 2 moins ligne 3 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	=	<b>4</b>
	x 7,04 %	x 9,68 %	x 11,44 %	x 12,76 %	<b>5</b>
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=	=	=	=	<b>6</b>
	+ 0 00	+ 2 506 00	+ 5 951 00	+ 11 048 00	<b>7</b>
Ligne 6 plus ligne 7 <b>Passez à l'étape 2</b>	=	=	=	=	<b>8</b>

**Étape 2 – Crédits d'impôt non remboursables du Yukon**

**Important :** Le montant de plusieurs crédits d'impôt non remboursables du Yukon sont identiques à ceux de l'annexe 1 fédérale. Pour calculer les autres montants, qui peuvent être **différents**, utilisez les grilles de calcul territoriales et lisez les pages 1 à 3 du cahier de formulaires.

	Pour usage interne seulement <b>5611</b>				
Montant personnel de base	inscrivez <b>8 148 \$</b>	<b>5804</b>			<b>9</b>
Montant en raison de l'âge (montant de la ligne 301 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5808</b>	+		<b>10</b>
Montant pour époux ou conjoint de fait					
Montant de base	7 611 00				
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	–				
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum <b>6 919 \$</b> )	▶	<b>5812</b>	<b>11</b>
Montant pour une personne à charge admissible (grille de calcul territoriale)		<b>5816</b>	+		<b>12</b>
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (grille...)		<b>5820</b>	+		<b>13</b>
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec					
(montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5824</b>	+		<b>14</b>
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5828</b>	+		<b>15</b>
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5832</b>	+		<b>16</b>
Montant pour revenu de pension (montant de la ligne 314 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5836</b>	+		<b>17</b>
Montant pour aidants naturels (grille de calcul territoriale)		<b>5840</b>	+		<b>18</b>
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la page 2 de ce cahier)		<b>5844</b>	+		<b>19</b>
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (grille...)		<b>5848</b>	+		<b>20</b>
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)		<b>5852</b>	+		<b>21</b>
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joignez l'annexe YT(S11)]		<b>5856</b>	+		<b>22</b>
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant		<b>5860</b>	+		<b>23</b>
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joignez l'annexe YT(S2)]		<b>5864</b>	+		<b>24</b>
Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale	<b>5868</b>			<b>25</b>	
Inscrivez le moins élevé : 1 844 \$ ou 3 % de la ligne 236	–			<b>26</b>	
Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			<b>27</b>	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872	<b>5872</b>	+		<b>28</b>	
Ligne 27 plus ligne 28	<b>5876</b>	=	▶		<b>29</b>
Additionnez les lignes 9 à 24 et la ligne 29		<b>5880</b>	=		<b>30</b>
Taux des crédits d'impôt non remboursables			x	<b>7,04 %</b>	<b>31</b>
Ligne 30 multipliée par ligne 31		<b>5884</b>	=		<b>32</b>
Dons					
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale		x 7,04 % =			<b>33</b>
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale		x 12,76 % =	+		<b>34</b>
Ligne 33 plus ligne 34		<b>5896</b>	=	▶	<b>35</b>
Ligne 32 plus ligne 35		<b>Crédits d'impôt non remboursables du Yukon 6150</b>	=		<b>36</b>

Passez à l'étape 3 au verso



### Étape 3 – Impôt du Yukon

Inscrivez votre impôt du Yukon sur le revenu imposable selon la ligne 8			37
Impôt du Yukon sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206	6151	+	• 38
Ligne 37 plus ligne 38		=	39
Inscrivez vos crédits d'impôt non remboursables du Yukon selon la ligne 36			40
Crédit d'impôt du Yukon pour dividendes			
Montant de la ligne 120 de votre déclaration	x 5,9 % = 6152	+	• 41
Crédit d'impôt du Yukon pour emploi à l'étranger			
Montant de la ligne 426 de votre annexe 1	x 44 % = 6153	+	• 42
Report d'impôt minimum du Yukon			
Montant de la ligne 427 de votre annexe 1	x 44 % = 6154	+	• 43
Additionnez les lignes 40 à 43		=	▶ - 44
Ligne 39 moins ligne 44 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 45
Impôt additionnel du Yukon relatif à l'impôt minimum			
Montant de la ligne 117 du formulaire T691	x 44 % =		+ 46
Ligne 45 plus ligne 46			= 47
<b>Surtaxe du Yukon</b>			
Inscrivez le montant de la ligne 47			48
Montant de base	- 6 000 00		49
Ligne 48 moins ligne 49 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 50
Taux applicable	x 5 %		51
Ligne 50 multipliée par ligne 51			= ▶ + 52
Impôt sur le revenu du Yukon rajusté : ligne 47 plus ligne 52			= 53
Crédit territorial pour impôt étranger selon le formulaire T2036			- 54
Ligne 53 moins ligne 54			= 55

#### Crédit d'impôt du Yukon pour les familles à faibles revenus

Faites le calcul ci-dessous seulement si votre revenu net (ligne 236 de votre déclaration) est de **moins de 25 000 \$**. Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 64. Si vous aviez un époux ou conjoint de fait le 31 décembre 2005, demandez ce crédit d'impôt seulement si vous êtes celui des deux qui a le **revenu net le plus élevé**.

Crédit de base	Inscrivez 300 \$ 6384		56
Revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration			57
Montant de base	- 15 000 00		58
Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 59
Taux applicable	x 3 %		60
Ligne 59 multipliée par ligne 60			= ▶ - 61
Ligne 56 moins ligne 61 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 62
Montant de la ligne 55	x 80 % =		63
Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 62 ou ligne 63		<b>Crédit d'impôt pour les familles à faibles revenus</b>	- 64
Ligne 55 moins ligne 64 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 65
Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.		<b>Impôt du Yukon</b>	